



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

## MUNICIPALITE

JM

**Préavis n° 39**  
**19 septembre 2006**

### RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

- a) la réponse à la motion de M. D. Sartoretti relative au parc à vélos du Collège Léon-Michaud, et
- b) une demande de crédit d'investissement de fr. 280'000.- pour le réaménagement des aires de stationnement du Collège Léon-Michaud.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Motion**

Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 1997, M. le Conseiller Dominique Sartoretti développait une motion concernant le problème des déprédations aux vélos stationnés au Collège Léon-Michaud. Il évoquait alors diverses pistes : mise en place d'un organe de surveillance, installation des caméras de video-surveillance, clôture grillagée du site, déplacement du parc à un endroit plus adéquat et qui serait au vu de tout le monde pour décourager le vandalisme. La motion concluait en demandant le déplacement du parc à vélos ou toute autre solution déployant un effet dissuasif suffisant. Cette motion a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Son objet a fait l'étude de nombreux projets, contre-projets et variantes dans nos services. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous soumettre une solution.

### **Etudes**

Les études ont porté sur un certain nombre de variantes, dont les principales ont été, pour mémoire :

- a) Démolition de l'ancien parc à vélos et remplacement par un parc à voitures commandé par des barrières électriques. Reconstruction du parc à vélos sous couvert, à la vue de tous, côté préau, le long de la médiathèque et de la cafétéria du CPNV. Coût estimé de fr. 749'000.-. Ecarté vu son coût trop élevé.
- b) Démolition de l'ancien parc à vélos et remplacement par un parc à voitures commandé par des barrières électriques. Reconstruction du parc à vélos en deux secteurs, l'un le long de la salle de gymnastique, côté préau, l'autre derrière le CPNV, entre celui-ci et le pavillon de Budé. Le tout à la pluie, sans couvert abritant les vandales des regards, comme cela se fait du reste dans tous les autres établissements scolaires. Coût estimé à fr. 370'000.-. Ecarté, vu le coût inférieur de la solution suivante.
- c) Maintien des vélos en place et démolition des couverts qui abritent les vandales des regards, et pose d'une caméra de télésurveillance en hauteur, avec écran et enregistreur au secrétariat. Coût estimé à fr. 49'000.- dans un premier temps, puis à fr. 86'000.- après examen plus poussé. Ecarté finalement en raison des coûts annuels d'exploitation du système.
- d) Solution inspirée de la deuxième, mais plus simple, dont le coût ne devrait pas dépasser fr. 150'000.-, soit fr. 300.- env. par vélo. L'étude aboutit sur l'articulation de sous-variantes qui montrent qu'il faut soit consacrer un minimum de fr. 260'000.- pour une solution très simplifiée de rocade entre les emplacements pour vélos et voitures, avec un déficit croissant en places de parc pour voitures chaque fois que l'on cherche à réduire le coût.

### **Première solution**

Une première solution retenue en 2003, en accord avec le CPNV et son projet d'agrandissement, et reprise de la solution b) ci-dessus, prévoyait :

- a) la démolition du parc à vélos existant entre la rue Roger-de-Guimps et la salle de gymnastique et l'aménagement à cet endroit de 26 places de parc pour véhicules, en long sur 2 rangées de 13, en sus de la rangée existante de 22 places en épis.
- b) l'aménagement d'un parc à vélos de 180 places le long de la salle de gymnastique, du côté de la cour.
- c) l'aménagement d'un parc à vélos de 434 places, en 7 rangées de 62 places, entre le CPNV et le pavillon de Budé.

- d) le réaménagement de 7 places de parc pour véhicules le long de ce parc à vélos, entre celui-ci et le bâtiment du CPNV.

En définitive, cet aménagement aurait procuré 15 places de parc supplémentaires pour véhicules par rapport à la situation existante et portait la capacité des parcs à vélos de 545 à 614 places, pour un coût devisé à fr. 387'000.-.

Jugé quelque peu onéreux, ce projet a été mis en attente pour tester une solution consistant à organiser une surveillance du parc à vélos aux moments les plus critiques.

Cette solution n'a pas donné les résultats escomptés.

Ces dernières années les déprédations se sont poursuivies. Une enquête réalisée en 2005 auprès de tous les élèves et des maîtres (Le Climat de l'Ecole) a montré que le "garage à vélos" est le lieu le plus insécurisé de l'établissement.

### **Proposition des utilisateurs**

Au début de 2006, un groupe d'enseignants et d'élèves de l'établissement Léon-Michaud ont repris le problème et articulé une solution intéressante, essentiellement basée sur la problématique du parcage des vélos, et qui est reprise dans le projet qui vous est soumis.

### **Stationnement des véhicules – projet reporté**

En parallèle, le Service de l'urbanisme et des bâtiments a établi un projet d'aménagement global basé sur le projet envisagé en 2003, avec pour objectifs :

- l'élimination du stationnement de véhicules dans l'enceinte du préau,
- l'augmentation des capacités de parcage vélos et voitures et
- l'augmentation de la sécurité dans ces nouveaux espaces.

Lors de cette réflexion, la possibilité d'aménager l'actuelle zone vélos en zone voitures a été prise en compte et, au vu du coût de cet aménagement, la question d'un amortissement de l'investissement par le biais de la location des places voitures a été envisagée.

Lors de la présentation de l'étude, la Municipalité a décidé de prendre en compte dans un premier temps la démolition du couvert à vélos existant et le

projet établi par le groupe de travail de Léon-Michaud pour l'aménagement de deux nouvelles zones de parc à vélos.

Le réaménagement de l'actuel parc à vélos et la question du stationnement des voitures restent en suspens pour l'instant.

### **Analyse de faisabilité**

Le projet finalement retenu répond aux problèmes rencontrés depuis plusieurs années avec le parcage des vélos, allant de la cohabitation avec les zones de circulation des véhicules à moteurs, jusqu'aux vols et diverses déprédations subies sur les vélos.

Les causes principales de cet état de fait proviennent essentiellement de l'emplacement et du type d'installations mises à disposition et, en proposant les deux zones présentées dans ce rapport, le projet permet aux utilisateurs de mettre en place un système d'autocontrôle, celui-ci consistant à observer les vélos depuis les différentes fenêtres des classes et couloirs donnant sur la rue Léon-Michaud et l'arrière de la salle de gymnastique.

Pour ce qui est des infrastructures, celles-ci comporteront uniquement le support pour vélo. Bien que le fait de ne pas avoir de couvert comporte certains désagréments en temps de pluie, cela permet une visibilité directe depuis les étages supérieurs du bâtiment. Les utilisateurs préféreront retrouver la selle de leur vélo mouillée plutôt que découvrir celle-ci volée.

Afin que ces zones restent bien visibles en début et fin de journée lors des mois hivernaux, un éclairage de ces emplacements est prévu avec la fixation de candélabres sur les façades du collège et de la salle de gymnastique.

Les deux surfaces retenues dans le cadre du projet proposé par le groupe de travail, à savoir le long de la salle de gym côté préau et le long du bâtiment dernièrement rehaussé côté rue Léon Michaud, permettent l'aménagement de 500 places vélos.

Ces aménagements nécessitent l'abattage de quelques petits arbustes et buissons ainsi que la suppression de plusieurs plates bandes florales. Cependant le nouveau projet prévoit la plantation de plusieurs petits arbres et buissons.

La pose d'équipements doubles le long de la salle de gym entraînera une emprise de 6,50 m. à partir de la façade de la salle. Cela impliquera une diminution de la bande de circulation d'environ 2,5 m., avec les travaux de reprise de l'enrobé et des bordurettes que cela occasionnera, ainsi que la mise

à niveau des regards gatic et sauts-de-loup qui se trouvent dans l'actuelle plate bande.

La pose des équipements le long du bâtiment pourra être exécutée dans l'espace vert entre la façade et le bord du trottoir. Cela impliquera la création de plusieurs zones d'abaissments du dit trottoir pour faciliter l'accès des vélos à la chaussée.

Ces surfaces seront traitées en pavés et de ce fait, ne nécessiteront pas de système d'évacuation des eaux de surface. La possibilité de mettre des pavés-gazon n'a pas été retenue car cette zone sera journalièrement sollicitée ce qui rendra difficile l'engazonnement.

Pour augmenter la sécurité de ces deux espaces, une série de luminaires en appliques sera répartie le long des zones de parcage, sur les façades de la salle de gym et du bâtiment.

### **Descriptif des travaux à réaliser :**

En résumé, ils comprendront :

- Travaux préparatoires : démolition d'enrobé, dépose de bordures et de pavés.
- Décapage de la terre végétale, préparation des fonds avec du tout-venant et façon de fondation en béton pour la fixation des équipements.
- Mise à niveau de regards et de sauts-de-loup, pose de bordures et pavés pour délimiter les différentes zones.
- Réfection des raccords en enrobé, façon d'abaissement de trottoir et pose des équipements de parcage.
- Remise en état des banquettes et engazonnement.
- Tirage d'alimentation électrique et pose de luminaires en appliques.

### **Coût estimatif des travaux**

#### Démolition du couvert à vélos existant et sécurisation de la zone

Démolition et évacuation des structures métalliques		11'000.-
Création du parc le long de la salle de gymnastique		
1. Terrassements, génie-civil	43'000.-	
2. Travaux du paysagiste et pavage	33'000.-	
3. Serrurerie installation de parcage vélos	37'000.-	
4. Eclairage	6'000.-	
5. Signalisation	<u>2'000.-</u>	121'000.-

Création d'un parc à vélos le long du bâtiment rehaussé

6. Terrassements, génie-civil	55'000.-	
7. Travaux du paysagiste et pavage	36'000.-	
8. Serrurerie installation de parcage vélos	40'000.-	
9. Eclairage	6'000.-	
10. Signalisation	<u>2'000.-</u>	139'000.-
11. Divers taxes et frais de mise à l'enquête		5000.-
12. Intérêts intercalaires		<u>4'000.-</u>
Crédit total		<u>280'000.-</u>

Le projet présenté est réaliste. Il nécessite quelques modifications des aménagements existants pour permettre la création de 500 places de parc pour vélos dans deux zones visibles depuis les différentes salles de classe du collège. L'arborisation et la signalétique générale implantée dans l'espace de ce projet, font partie des prestations liées à la remise en ordre de l'aire de chantier des travaux de la surélévation.

Le montant relativement élevé de ces installations provient du fait que le modèle de support pour vélos retenu par le groupe de travail est cher (environ fr. 152.- par place). Il correspond au type posé le long du bâtiment de la poste à l'avenue de la Gare et, après consultations de la commission deux-roues, il s'avère que ce modèle est reconnu pour sa robustesse et sa facilité d'utilisation.

### **Charges annuelles**

L'investissement sera amorti en 30 ans.

Il induira des charges annuelles supplémentaires de fr. 14'000.-, comprenant les frais financiers, soit les tranches annuelles d'amortissement et les frais variables du capital investi. Il n'entraînera pas de charges supplémentaires d'entretien par rapport à la situation actuelle.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Il est pris acte de la réponse enfin apportée à la motion de M. le Conseiller D. Sartoretti.

Article 2.- La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux de réaménagement des aires de stationnement pour vélos du Collège Léon-Michaud.

Article 3.- Un crédit d'investissement de fr. 280'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 4.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1501 « Parcs Léon-Michaud », puis amortie en 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexe : plan

Délégué de la Municipalité : MM. P.-A. Treyvaud et D. von Siebenthal

